



Fiche de données de Sécurité

Produit: 3M (TM) CIRE BRILLANCE DE POLISSAGE P/N 80345

Page: 1/5

FDS N°:19-1306-0

Version du :2008-08-04

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit: 3M (TM) CIRE BRILLANCE DE POLISSAGE P/N 80345

Utilisation du produit: Cire brillante

Code d'identification:

Identification de la société: Adresse : 3M FRANCE
Boulevard de l'Oise
95006 Cergy Pontoise Cedex
Téléphone : 01.30.31.61.61
email : Toxcoordinator FR/FR-Europe/3M/US@3M-Corporate

N° d'appel d'urgence: ORFILA
Téléphone : 01.45.42.59.59

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers: R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges .
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3 INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	Numéro CAS	Pourcentage
Eau distillée	7732-18-5	30 - 80
EINECS n°: 231-791-2		
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		
EINECS n°: 265-150-3		
Symboles et phrases de risques: [Xn, N; R:51/53-65-66-67(auto-classification fournisseur)]		
Cire (mélange)	Confidentiel	1 - 10
Poly(diméthylsiloxane)	63148-62-9	1 - 10
Kaolin	1332-58-7	1 - 10
EINECS n°: 310-194-1		
Emulsifiant	Confidentiel	< 2
Acide oléique	112-80-1	< 2
EINECS n°: 204-007-1		

Nature chimique: Voir ci-dessus.

4 PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation: Mettre la personne à l'air frais.
Si des symptômes se développent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: Laver la peau affectée avec de l'eau et du savon.
Si des symptômes se développent, consulter un spécialiste.

En cas de contact avec les yeux: Rincer les yeux à grande eau.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin .



Fiche de données de Sécurité

Produit: 3M (TM) CIRE BRILLANCE DE POLISSAGE P/N 80345

Page: 2/5

FDS N°:19-1306-0

Version du :2008-08-04

En cas d'ingestion: Ne pas faire vomir.
Consulter immédiatement un médecin.
Faire boire deux verres d'eau.
Ne jamais faire absorber quelque chose à une personne inconsciente.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser des agents d'extinction de classe B (agent extincteur chimique sec, dioxyde de carbone).

Dangers spécifiques: Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.
Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances au niveau du sol ou du plancher jusqu'à une source d'ignition et causer un retour de flamme.

Mesures particulières d'intervention: L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace.
Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion.
Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles: Observer les mesures de précaution indiquées dans les autres sections.

Mesures après fuite ou déversement: En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.
Couvrir avec un matériau absorbant inorganique.
Evacuer de la zone dangereuse le personnel non protégé.
En cas de déversement important, ou dans un espace confiné, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, en conformité avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Attention! un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer l'inflammation ou l'explosion des gaz ou vapeurs dans l'aire de déversement, si'on se trouve dans les limites d'explosivité dans l'air.
Contenir le renversement.
Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants.
Nettoyer les résidus avec de l'eau et du détergent.
Récupérer les résidus contenant la solution.
Mettre dans un récipient fermé.
Eliminer le matériau récupéré le plus rapidement possible.

Méthodes de nettoyage:

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils d'utilisation: Pour usage professionnel/industriel uniquement.
Eviter le contact avec les agents oxydants.
Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit.
Laver soigneusement les zones exposées avec de l'eau et du savon.
Eviter l'inhalation des vapeurs, brouillards et pulvérisations.
Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Prévention des explosions: Conserver à l'écart de la chaleur, des flammes, des étincelles et autres sources d'ignition.

Conditions de stockage recommandées:

Matières incompatibles: Stocker à l'écart des acides.
Stocker à l'écart de la chaleur.
Stocker à l'écart de la lumière solaire.
Stocker à l'écart des agents oxydants.



Fiche de données de Sécurité

Produit: 3M (TM) CIRE BRILLANCE DE POLISSAGE P/N 80345

Page: 3/5

FDS N°:19-1306-0

Version du :2008-08-04

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire:	Eviter l'inhalation des vapeurs, brouillards et pulvérisations. Sélectionner l'un des équipements respiratoires approuvés suivants, en tenant compte de la concentration des contaminants dans l'atmosphère et en conformité avec la réglementation en vigueur: Demi masque ou masque respiratoire complet purificateur d'air avec des cartouches pour vapeurs organiques et des préfiltres à particules P100
Protection des yeux:	Eviter le contact avec les yeux. Pour éviter le contact avec les yeux, l'équipement suivant doit être porté, seul ou combiné, suivant le cas: Porter des lunettes de protection ouvertes.
Protection de la peau et du corps:	Dans des conditions normales d'utilisation, le port de gants n'est pas nécessaire. Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
Ingestion:	Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Laver soigneusement les zones exposées avec de l'eau et du savon.
Ventilation recommandée:	Utiliser une ventilation collective et/ou une ventilation extractive locale pour limiter les expositions et/ou contrôler les émissions de vapeurs, brouillards ou aérosol. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un équipement de protection respiratoire. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique,couleur,odeur:	Liquide rouge
pH:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition (°C):	non applicable
Point/intervalle de fusion:	non applicable
Point d'éclair - Coupe fermée (°C):	>= 62
Température d'auto-inflammation:	240
Limites d'explosivité dans l'air:	
- Inférieure (% en volume):	non déterminé
- Supérieure (% en volume):	non déterminé
Pression de vapeur (hPa):	non déterminé
Hydrosolubilité:	non déterminé
Densité relative (Eau=1):	non déterminé
Densité de vapeur (Air=1):	>= 1
Composés organiques volatils (g/l):	non déterminé
Viscosité (mPa.s):	non déterminé
Teneur en matières volatiles (%):	non déterminé

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Pas de polymérisation dangereuse. Stable.
Matières à éviter:	Non déterminé.



Fiche de données de Sécurité

Produit: 3M (TM) CIRE BRILLANCE DE POLISSAGE P/N 80345

Page: 4/5

FDS N°:19-1306-0

Version du :2008-08-04

Produits de décomposition dangereux:

Aldéhyde formique.
Monoxyde de carbone.
Dioxyde de carbone.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets en cas d'inhalation: Peut être absorbé par inhalation en quantité nocive.
Irritation des voies respiratoires supérieures: les symptômes peuvent inclure inflammation du nez et de la gorge, toux et éternuements.

Effets en cas de contact avec la peau: Légère irritation de la peau: les symptômes peuvent inclure rougeurs, boursoufflures et démangeaisons.

Effets en cas de contact avec les yeux: Irritation modérée des yeux: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes et vision floue.

Effets en cas d'ingestion: Peut être absorbé par ingestion en quantité nocive.
Pneumopathie en cas d'aspiration: les symptômes peuvent inclure toux, difficultés respiratoires, respiration sifflante, crachements de sang et pneumonie qui peut être mortelle.
Irritation des tissus digestifs: les symptômes peuvent inclure douleurs, vomissements, sensibilité de l'abdomen, nausées, présence de sang dans les vomissements et dans les selles.

Données complémentaires: Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité: Non déterminée

Données et informations complémentaires: Pas de données disponibles.
Etant donné la diversité des réglementations, vérifier celles qui sont applicables ou consulter les autorités compétentes avant élimination.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit en l'état: Incinérer dans une installation appropriée.
Les déchets de produit peuvent être éliminés dans une installation habilitée à recevoir les déchets chimiques .

Déchets résultant de l'utilisation: Collecte et incinération par des sociétés spécialisées.

Emballages souillés: Collecte et incinération par des sociétés spécialisées.

Nomenclature des déchets: 08 01 11

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU: 3082

Dénomination sur documents transport: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
Naphtha lourd (pétrole) hydrotraité

Groupe d'emballage: III

VOIES TERRESTRES (ADR/RID) :

- Classe: 9



Fiche de données de Sécurité

Produit: 3M (TM) CIRE BRILLANCE DE POLISSAGE P/N 80345

Page: 5/5

FDS N°:19-1306-0

Version du :2008-08-04

MARITIME (IMDG) :

- Classe: 9

AERIEN (ICAO/IATA) :

- Classe: 9

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage réglementaire: Conforme aux arrêtés du 06/01/1978, du 20/12/1991 et du 21/03/1993.
Symbole(s)
Xn Nocif.
N Dangereux pour l'environnement

Contient: Naphta lourd (pétrole) hydrotraité

Phrases de risque: Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Ne pas respirer les vapeurs.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Eviter le rejet dans l'environnement.
Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Tableau des maladies professionnelles: 84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

Informations particulières: Pour plus d'information, contactez 3M.

Remarques: Nota P applicable à la substance avec le n° CAS : 64742-48-9

16 AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risque mentionnées en section 3:

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Raison de la réédition: Mise à jour de la désignation commerciale.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.